

SITREVA

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28)

Dossier d'enregistrement – Gestion du risque
incendie - PJ21

Installation relevant des rubriques 2710-1 et -2 de la
nomenclature des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (ICPE)



EMPEREUR Yannick EURL

Coordination Sécurité Niveau 1 Conception et Réalisation

Maîtrise D'Oeuvre

Voirie Assainissement Réseaux Divers

28 Rue des Canaux 28190 Courville sur Eure



anteagroup

Antea Group

Antony Parc I

2-6 place du Général de Gaulle 92160

ANTONY

www.anteagroup.fr/fr

Fiche Signalétique

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28) Dossier d'enregistrement – Gestion du risque incendie - PJ21

CLIENT

Raison sociale	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA)
Coordonnées	19 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET
Contact / Destinataire	JEAN PAGE Directeur de l'équipement Jean.page@sitreva.fr

DOCUMENT

Date de remise	Septembre 2022
Nombre d'exemplaire remis	Exemplaire informatique
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Miguel NUNEZ

N° Rapport / N° Projet A117753/ CENP220313

Révision A

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Y.BABIN	Ingénieur d'Etudes	Septembre 2022	
Vérification	M.NUNEZ	Chef de Projets	Septembre 2022	



Sommaire

1	Gestion du risque incendie	4
1.1	Système de défense incendie.....	4
1.2	Les moyens de lutte contre l'incendie.....	6



1 Gestion du risque incendie

1.1 Système de défense incendie

Le système de défense incendie de la nouvelle déchèterie sera assuré par :

- La mise en place d'une citerne souple de 120m³ au Sud-Ouest de la parcelle, équipée d'un système d'aspiration type poteau incendie. Une note spécifique à la défense incendie est jointe en PJ 21.
- Un volume suffisant de rétention permettant de stocker les eaux d'extinction d'incendie. Ce volume est compris dans le bassin de rétention des eaux pluviales, soit 175 m³.
- Un système de sécurité incendie situé dans le local agent, comprenant :
 - Des détecteurs incendie avec sirènes et flash au niveau au niveau des parties :
 - Local agent ;
 - DEEE ;
 - DDS ;
 - Des déclencheurs manuels au niveau :
 - Local agent ;
 - DDS.




Zone d'apport DEEE :

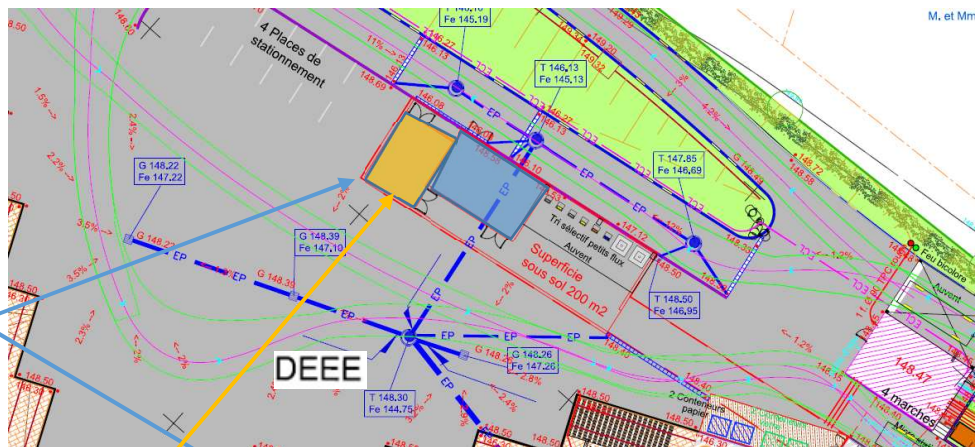
- en vrac, pour les gros électroménagers froids (GEM) : réfrigérateurs, congélateurs, ...
- en vrac, pour les gros électroménagers hors froid (GHF) : fours, lave-linge, lave-vaisselle, ;
- en caisses grillagées, pour les écrans (ECR) : ordinateurs, téléviseurs, ... ;
- en caisses grillagées, pour les petit appareils ménagers (PAM) : cafetières, rasoirs électriques, jouets, perceuses, téléphones,

Zone d'apport DDS :

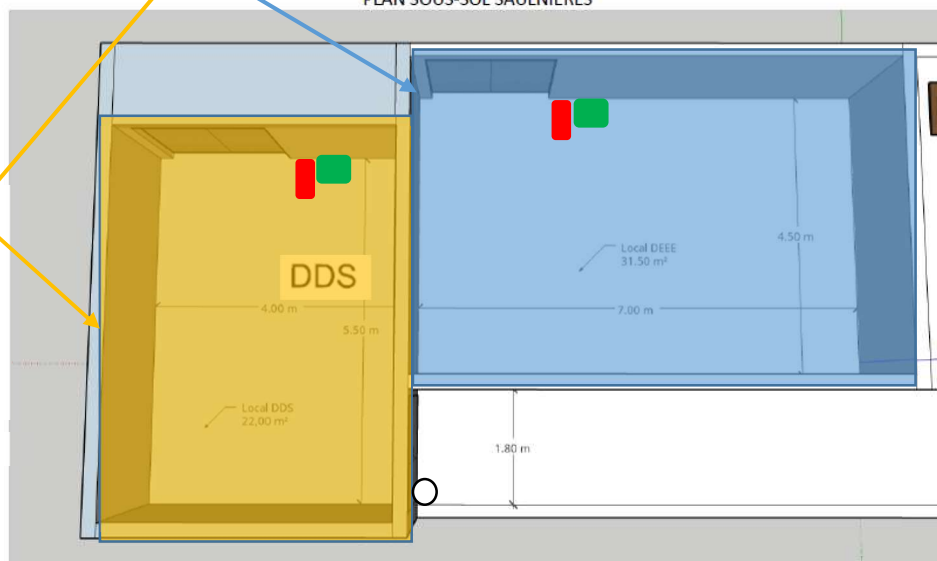
- Lampes et tubes
- Huiles minérales
- Batteries
- Piles
- Cartouches d'encre
- Autres déchets dangereux

 Détecteurs incendie



 Extincteur





PLAN SOUS-SOL SAULNIERES

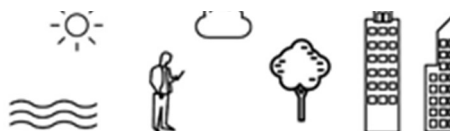


Risque identifié

-  Incendie
-  Incendie, atmosphère explosive et/ou émanation toxique, déversement accidentel

Dispositions constructives : réaction au feu et désenfumage

-  Réaction au feu : matériaux A2 s2 d0
Désenfumage : Grille de ventilation
-  Réaction au feu Matériaux A2 s2 d0.
Sol en béton incombustible (classe A1fl)
Résistance au feu
Mur en béton REI120 jusqu'en surface en sous-face de toiture
Toitures / couvertures en béton armé REI120
A minima Structure R. 15
Désenfumage : Façade grillagée avant + grilles en façade arrière.
Nota : la surface des grilles permet d'atteindre les 2% de surface utile demandé par l'article 14 de l'AM du 26/03/12.



1.2 Les moyens de lutte contre l'incendie

Les moyens matériels internes pouvant être mis en œuvre par le personnel seront constitués par des extincteurs répartis en fonction des risques. Les différents extincteurs seront appropriés aux risques à combattre. L'ensemble de ces matériels fera l'objet d'une maintenance et de vérifications périodiques.

En cas de départ de feu, l'alerte téléphonique des secours externes est possible à partir du site. Les agents étant équipés de leur téléphone personnel et le local agent comprenant un téléphone fixe permettant d'alerter les secours.

Le personnel en charge de l'exploitation du site connaîtra et sera formé aux risques et aux mesures à prendre en cas d'incident.

Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.




anteagroup